

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Investissements immobiliers	15002

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code général de la Propriété des Personnes Publiques,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'Avis favorable de France Domaine, numéroté 2020-44109V1969, en date du 5 octobre 2020

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'acquisition d'un plateau de bureaux de 151,77 m² utiles (Lot 108) au sein de l'immeuble en copropriété Beaulieu-Bureaux sis au 2 rue de la Loire à Nantes et de trois stationnements en sous-sol (Lots 22, 23, 24) situés dans le même immeuble, pour un prix net vendeur de 270 000 euros auquel s'ajoutent les frais d'acte notarié.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à signer l'acte d'achat ainsi que tous les actes et documents nécessaires à la transaction ou connexes à celle-ci, dont le transfert du bail en cours.

AUTORISE

la prise en charge sur le Budget régional, au titre des charges générales des dépenses correspondantes.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Groupe LREM absent lors du vote.

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs